

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de LA FERTE-SAINT-CYR
En date du VENDREDI 18 JUIN 2010

Lors de sa réunion en date du 18 juin 2010, le Conseil Municipal de La Ferté-Saint-Cyr a passé à l'ordre du jour :

-EGLISE : Les travaux de l'église sont pratiquement terminés. La porte extérieure a été repeinte. Différentes plaques et statues restent à poser ainsi que le nettoyage. L'inauguration de l'église aura lieu le dimanche 12 septembre 2010 coïncidant avec la fête du Père Brottier.

-MAIRIE : Les employés communaux ont réalisé le plancher du grenier. Les plafonds du 1^{er} étage sont terminés ainsi que les dalles du rez-de-chaussée. Le Conseil Municipal accepte la plus-value du carrelage choisi dans la salle des mariages, la plus-value pour le lot électricité (câblage informatique) et la moins-value pour le lot maçonnerie. Il sera demandé la suppression de la porte automatique à l'entrée de l'accueil (la porte d'entrée étant changée).

-TRAVAUX de VOIRIE : Les devis de l'entreprise EUROVIA pour l'aménagement d'un chemin piétonnier le long de la route départementale 925 (du lotissement Clos de l'Herminette au faubourg Bretagne) et de l'entreprise COLAS pour les travaux de revêtement du chemin du Soudan ont été acceptés.

-POTEAUX INCENDIE : Les devis de l'entreprise VEOLIA pour les poteaux incendie du 8 et du 11 route de Beaugency ont été retenus.

-ILLUMINATIONS : Le devis de l'entreprise LOIR pour l'achat d'une guirlande avec le logo de la commune (tête de cerf) a été accepté.

-HORAIRES de la POSTE : Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Poste l'informant d'un changement d'horaires du guichet (le matin, sans changement, mais l'après-midi de 14 H. à 16 H.15 (au lieu de 14 H.30 à 16 H.30)). De plus, le bureau de poste de La Ferté-Saint-Cyr serait fermé les mardis 24 et 31 août 2010. Le Conseil Municipal est très satisfait des horaires actuels et souhaite conserver ces horaires.

-ENTRETIEN des CHEMINS COMMUNAUX : Le Conseil Municipal accepte le devis de Monsieur Pascal PRETOT de Dhuizon pour le fauchage des chemins communaux.

-LOGEMENT COMMUNAL du 3, le BOURG : Monsieur le Maire fait part que le logement communal situé au 3, le Bourg sera loué à Monsieur et Madame FERREIRA PEREIRA Antonio, à compter du 01 juillet 2010, suite au départ de Monsieur Anthony DESNOYERS et Mademoiselle Christine VANG.

-COMPTE-RENDU du CONSEIL d'ECOLE : Il a été donné le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 03 juin. La fête de l'école aura lieu le samedi 26 juin.

-DROIT de PREEMPTION URBAIN : Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption pour les maisons appartenant :

- aux Consorts MANIAGO, sise 3 chemin du Soudan
- à Monsieur BESSONNIER Joël, sise 1 impasse du Fourchin

-TELEVISION « TOUT NUMERIQUE » : Il est signalé que le 19 octobre prochain, la télévision passera au « tout numérique ».

-CONVENTION pour l'ESPACE ENFANCE JEUNESSE avec SAINT-LAURENT/NOUAN : Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion avec la commune de Saint-Laurent/NoUAN concernant la convention de partenariat pour la fréquentation des structures communales.